



Suite ald (cancer) droits et devoir de l'assureur

Par **ANDREE 2A**, le **22/10/2013** à **20:22**

[fluo]bonjour[/fluo]rnj ai realise un pret a ma banque depuis peu je suis atteinte d un cancer
rnA ma surprise les arrêts maladie depuis l affection et les doc de la ss me declarant en
affection longue duree rnD abord un questionnaire assez consequent qui quoi comment par
moi meme et medecin puis mon questionnaire sante? Mon contrat et maintenant la liste de ts
les arrêts maladie depuis 5ansrnC enorme depuis 5 ans je n ai meme plus trace je vois avec
mon employeur...apres cela peuvent ils exiger a chacun des arrêts le motif les mediments
prescrits? ?? C enorme je n arriverai jamais rnJe suis en cancerologie cela me stresse je sais
pas comment faire pr trouver ts ces elts 3 par ci 10 jours ou 30 jours pr un burn out. ..je n
avais pas indique sur questionnaire de sante ct juste burn out chute de tension et fatigue qq
mois avant declaration cancer...mes obligations et les limites d exigencern[fluo]merci de vos
réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **23/10/2013** à **07:27**

Bonjourrrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui
prennent le temps de vous répondrerrnS'il s'agit d'une demande d'assurance liée à un prêt, je
ne peux que vous conseiller d'apporter le plus grand soin aux réponses que vous allez faire
sur le questionnaire médical.rnrnLors d'un décès, même non lié à une maladie non déclarée,
les assureurs mettent tout en oeuvre pour éviter le règlement (ou appliquer une règle
proportionnelle) en invoquant la fausse déclaration.rnrnSi vous ne pouvez trouver d'assureur, il
faut contacter la Convention AERAS que votre banque doit vous conseiller